

Date d'arrivée du dossier: Dossier complet: oui non Payé: oui non
 Chèques Espèces

Partie réservée aux organisateurs



VIDE GRENIER à SAINT-YVI au complexe sportif DIMANCHE 22 Avril 2018

CONTACT 06 04 04 39 74

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: Prénom:
 Adresse:
 Code postal:..... Ville.....
 Tél fixe: Portable: Mail:
 N° carte d'identité: Délivrée à: le:

Réservation pour amateur:

4 € le mètre SANS TABLE. Je réserve:..... mètres X **4 €** soit un total de€
5 € le mètre AVEC TABLE. Je réserve:..... mètres X **5 €** soit un total de€

Réservation pour professionnel:

15 € le mètre (table non fournies) . Je réserve:..... mètres X **15 €** soit un total de€

Toutes les réservations ne seront retenues qu'accompagnées:

- 1) **A réception du paiement:** (chèque libellé à l'ordre de AVEN Animations)
 adressé par courrier à: Mr.GEORGES Michel 3rue Edith PIAF 29140 ROSPORDEN
- 2) **De la PHOTOCOPIE RECTO/VERSO de la CARTE D'IDENTITE**
- 3) **Du bulletin d'inscription signé** (valant approbation du règlement intérieur au verso)
- 4) **De l'attestation sur l'honneur signée** concernant votre participation à deux vide greniers pour l'année civile (uniquement pour les particuliers)

(à l'intention des particuliers): Je déclare sur l'honneur:

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L310-2 du code du Commerce).
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

à l'intention des professionnels): Je déclare sur l'honneur:

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du Commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art R-321-7 du Code Pénal).

les organisateurs vous demandent de vous présenter à partir de 7h00 et avant 8h45

Attestation sur l'honneur pour les particuliers

Je soussigné(e) atteste ne pas avoir participé à plus de 2 autres vide greniers dans l'année 2018

Signature

Signature obligatoire pour particuliers et Professionnels

précédé de la mention «Lu et approuvé»

le2018 Signature

REGLEMENT

- 1) Cette manifestation s'adresse aux professionnels, particuliers et aux associations régies par la loi 1901.
- 2) Ils sont réputés pouvoir exposer lorsque le bulletin d'inscription (daté, signé et accompagné du règlement) est parvenu à l'organisateur. **L'inscription ne peut être définitive qu'après réception et validation par l'organisateur.**
- 3) Le nombre d'emplacements est limité. Les exposants inscrits s'engagent à respecter les limites des emplacements (les allées et issues de secours ne peuvent être encombrées).
- 4) Les exposants seront reçus de 7h00 à 8h45 et seront placés dans la salle par les organisateurs. **Ils devront être munis de leur carte d'identité mentionnée dans le bulletin d'inscription sans quoi l'accès au déballage pourra leur être refusé.**
- 5) Tout emplacement non occupé 1/4 heure avant le début de la manifestation ne sera pas remboursé et pourra être ré-attribué selon les besoins des organisateurs.
- 6) En cas de désistement de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.
- 7) L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 8) Les exposants s'engagent à recevoir **le public à partir de 9h00 et à ne pas remballer avant 17h00**. Ils s'engagent aussi à **NETTOYER LEUR EMPLACEMENT** après utilisation.
- 9) Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, de vol ou autres préjudices. Il appartient aux exposants d'assurer, ou non, les marchandises exposées.
- 10) Il est interdit d'accrocher ou d'attacher quelque objet que se soit sur les murs du gymnase.
- 11) les exposants s'engagent se munir de leurs propres matériels, **cependant il est possible de louer des tables sur place. (Attention table en quantité limitée)**
- 12) La vente sur place de boissons et de restauration est strictement réservée aux Organisateurs (buvette, café, sandwich, etc.)
- 13) L'accès à la salle est **INTERDIT AUX ANIMAUX.**

L'Association AVEN Animations

